Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900278-20251218-2025_12_150-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures (**18 décembre 2025** à 19 h), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 12 décembre 2025.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, NOEL Bernard, DEROUT Nathalie, BERROU David, DUFOUR Gwénaëlle, RIOU Yvon, GARNIER Fabienne, GAUTHERON Jean-Louis, LAMBOLEY Annick, PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie, LE SANN Renan, L'HARIDON Lionel, TOULANCOAT Anthony, LE JARD Elodie, JONCOUR Claude, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle.

Étaient absents excusés : DELAPORTE David, HEMAR Caroline, FERELLEC Christophe, MONNERAIS Catherine, POIGNONNEC Brigitte, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs :
DELAPORTE David donne pouvoir à BRABAN Tugdual,
HEMAR Caroline donne pouvoir à DUFOUR Gwénaëlle,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan,
MONNERAIS Catherine donne pouvoir à LALLOUET Michèle,
POIGNONNEC Brigitte donne pouvoir à JONCOUR Claude,
BOUVIER Anna donne pouvoir à NICOLAS Christian,
LOLLIER Hélène donne procuration à GUEGUEN Isabelle.

Secrétaire de séance : LAMBOLEY Annick

N° 2025-12-150 : Régularisation de terrain à Kerrefrant (*plan en annexe*)

Rapporteur : BRABAN Tugdual

Un hangar ainsi qu'une partie de l'exploitation appartenant à M. et Mme Dorval a été construit sur un chemin apparaissant sur le cadastre comme communal. Elle souhaite léguer ses biens à son fils. Pour ce faire, la régularisation de ces terrains doit être faite avant signature chez le notaire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900278-20251218-2025_12_150-DE

Après recherche, il s'avère que ce chemin n'existe plus depuis les années 1960.

La superficie approximative à régulariser est comprise entre 600 et 800m2 (environ 135m2 sous le hangar, environ 362m2 sur l'exploitation et le reste en chemin soit environ 283m2).

Suite à des échanges, les domaines ont été resollicités le 12 décembre afin de confirmer l'estimation initiale de 5€ le m2, élevée pour de la terre agricole. Les domaines ont statué au prix de 5€ concernant la cession pour la superficie du hangar et le reste de l'exploitation et, à 0.50€ la cession du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

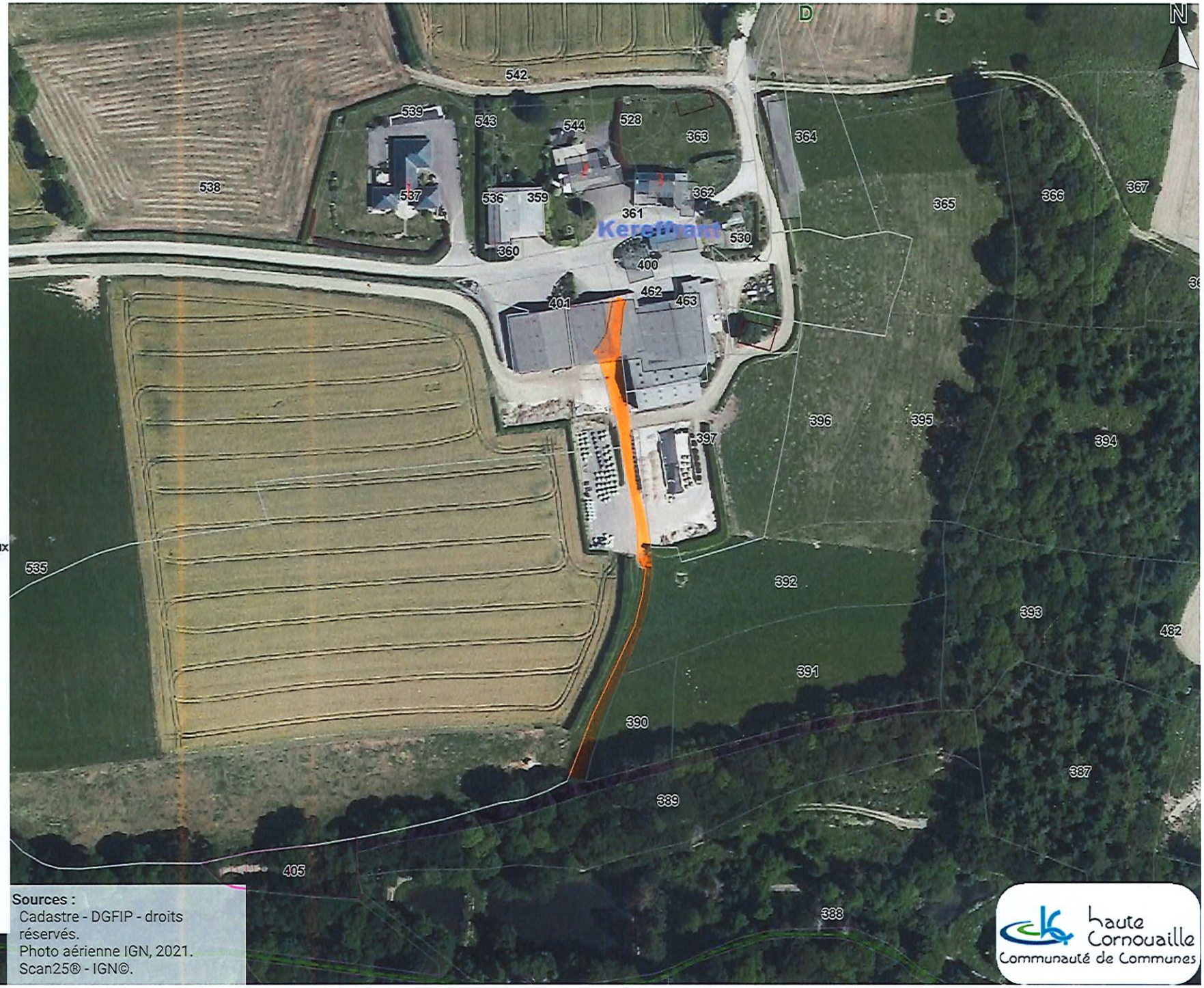
- Autorise cette régularisation,
- Donne pouvoir au Maire pour la cession de ce chemin au prix de l'estimation des domaines,
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de l'acte et de tout document en lien avec ce dossier.

Vote	
Pour	27
Contre	
Abstention	

La Secrétaire de séance,
LAMBOLEY Annick

Le Maire,
BRABAN Tugdual

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900278-20251218-2025_12_150-DE



Adresse
Lieux-dits
Subdivisions fiscales
Cours d'eau
Plan, lac
Tunnel
Parapet de pont
Falaise
Cimetiere
Parcelles
Bâti dur
Bâti léger
Chemin
Sentier, trottoirs
Gazoduc, Oléoduc
Aqueduc
Téléphérique
Rail de chemin de fer
Terrain de sport, petits ruisseaux
Parking, terrasse, surplomb
Lieux de culte
Détails topographiques
Cloture mitoyenne
Cloture non mitoyenne
Fossé mitoyen
Fossé non mitoyen
Haie mitoyenne
Haie non mitoyenne
Mur mitoyen
Mur non mitoyen
Sections
Lignes

0 10 20
m
1 / 1800

Sources :
Cadastre - DGFIP - droits réservés.
Photo aérienne IGN, 2021.
Scan25® - IGN©.

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

Emprise (xmin,ymin,xmax,ymax) : 1197406, 7243653, 1197905, 7243995 - Système de coordonnées : WGS 84